

leur intention de poursuivre leurs travaux et de présenter un nouveau rapport. Au rapport intérimaire étaient joints les mémoires qui avaient été déposés à l'invitation du Sous-Comité, et dans lesquels les Gouvernements du Japon, de la Norvège et de la Yougoslavie exposaient leurs vues sur les questions de désarmement. A la suite d'une invitation semblable, le Gouvernement de l'Inde a demandé que son représentant soit autorisé à porter la parole au Sous-Comité afin de donner des précisions sur les propositions présentées antérieurement par l'Inde. Bien que le Sous-Comité ait conclu, à la majorité, qu'il ne pouvait accorder de traitement d'exception, les propositions indiennes ont été distribuées à tous les membres sous forme de document spécial.

Le 29 août, après plusieurs semaines de consultations entre eux et avec leurs alliés de l'OTAN, les quatre puissances occidentales ont déposé un document commun renfermant leurs propositions relatives à une première étape de désarmement¹. Il s'agissait d'un plan en onze articles prévoyant les mesures de désarmement ci-après: réduire les effectifs militaires à 2,500,000 hommes pour les États-Unis et l'URSS et à 750,000 hommes pour le Royaume-Uni et la France, au début, et, en deux autres étapes, à 2,100,000 et 700,000 puis à 1,700,000 et 650,000 respectivement; selon des contingents convenus, placer certaines catégories spécifiées d'armements sous surveillance internationale dans des dépôts situés sur le territoire des pays auxquels ils appartiendraient; s'engager à ne pas utiliser les engins nucléaires, sauf en cas de défense contre une attaque armée; cesser de produire des matières fissiles pour la fabrication d'armements et commencer à convertir les réserves d'engins nucléaires à des usages civils, et cela sous un contrôle international dans les deux cas; suspendre les explosions nucléaires expérimentales pendant un an puis pendant une autre période sous certaines conditions touchant le contrôle, comme par exemple que soit assez avancée la mise sur pied d'un système d'inspection ayant pour objet de vérifier si la production à des fins militaires aura pris fin; étudier un système de contrôle et d'inspection applicable aux engins atteignant l'espace extra-atmosphérique; établir une inspection aérienne et terrestre et échanger les "plans militaires" relatifs à certaines régions spécifiées; établir un organisme international de contrôle; étudier une méthode qui permettrait de réglementer les mouvements internationaux d'armements.

D'autres articles précisaient les conditions dans lesquelles l'application du traité pourrait être suspendue, ou encore présentaient le document aux fins de négociations, sous la réserve que ses différentes parties devaient être considérées comme indivisibles.

Au moment où les nouvelles propositions des pays occidentaux ont été présentées au Sous-Comité, le premier ministre, M. John G. Diefenbaker, en a souligné l'importance. Il a exposé sur ce point l'opinion du Gouvernement canadien:

Les Puissances occidentales qui font partie du Sous-Comité de la Commission du désarmement de l'ONU: France, Royaume-Uni, États-Unis et Canada, ont présenté à l'Union soviétique aujourd'hui, à Londres, des propositions qui pourraient, à notre avis, servir de base à un accord sur la première étape du désarmement. Ces propositions résultent de consultations approfondies dont l'objet consistait à élaborer un plan susceptible d'une application immédiate, exempte de conditions politiques, qui ainsi pourrait contribuer de façon concrète à la paix mondiale en rendant plus lointains les dangers de guerre.

¹ Voir Annexe IV.